

S.P.R.B. – B.D.U.
Direction des Monuments et des Sites
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B - 1035 BRUXELLES

V/Réf. : MK/2271-0110-0
N/Réf. : GM/SGL2.374/s.592
Annexe : 1 dossier de classement

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Boulevard Jamaer 1a et 1b. Proposition d'entamer la procédure de classement comme ensemble des façades et des rez-de-chaussée. Avis de la C.R.M.S.
(Dossier traité par Mme M. Kreutz – D.M.S.)

En réponse à votre courrier du 06/09/2016, réceptionné le 07/09/2016, nous vous communiquons l'avis favorable émis par notre Assemblée en sa séance du 14/09/2016, selon les dispositions de l'article 222 §3 du CoBAT.

En date du 24/09/2015, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Saint-Gilles a sollicité le classement des façades et des rez-de-chaussée des immeubles sous rubrique qui constituent d'anciens cafés ayant conservés une grande partie de leur décor particulier d'origine. Le Gouvernement a pris acte de cette demande le 04/05/2016.

Les deux immeubles concernés par la demande font partie d'un ensemble de trois maisons néoclassiques de composition symétrique, construites en 1875. Ils sont repris dans l'inventaire du patrimoine immobilier de la Commune de Saint-Gilles.

Au n°1a, le rez-de-chaussée a conservé un aménagement réalisé par l'architecte Pierre Meewis dès 1906 et rénové en 1933 dans le style Art Déco par l'architecte Albert Roscam. Le café est connu depuis sous le nom « Le laboureur ». A l'arrière de la devanture en menuiseries de bois très soignées, l'entrée du café était caractérisée par une double entrée en retrait définissant un pas-de-porte polygonal. Le nom du café « Le Laboureur » est inscrit au sol sous forme d'un « paillason » en mosaïque.

Malheureusement, le dispositif polygonal, encore visible sur les photos reprises dans l'inventaire du patrimoine immobilier, a disparu suite à des travaux réalisés en infraction. A l'intérieur, des lambris en bois se dessinent sur l'ensemble du commerce. Ils sont surmontés de peintures signées « K. Hopps », illustrant des scènes animalières. Un vitrail figurant un laboureur surmonte le bar, au fond de la salle. Les cache-radiateurs et le parquet d'origine sont conservés.

Dès 1900, le rez-de-chaussée du n°1b a été converti en commerce, marqué par une marquise. Il a été agrandi en 1926 pour abriter le café « A l'Epervier ». La devanture est encadrée de marbre noir

antique veiné de blanc. Par la suite le café a été renommé « La Ruche ». L'intérieur se compose de trois vastes pièces en enfilade, les deux dernières éclairées zénithalement par des verrières. Il conserve un beau mobilier en bois, contemporain de la devanture. Au fond du café, un vaste vitrail signé « Fr. Maes – Jette » illustre une femme assise à côté d'une ruche dans un paysage champêtre,

La CRMS estime que l'intérêt intrinsèque et historique des biens concernés par la demande justifie l'ouverture d'enquête en vue d'un classement comme ensemble et ce malgré la disparition de certains éléments d'origine (notamment le dispositif d'entrée du café Le Laboureur).

Elle émet, dès lors, un avis favorable sur la proposition de classement et demande à la DMS de bien vouloir prendre en charge l'élaboration du dossier de classement. **Elle recommande, par ailleurs, d'étendre le protection aux toitures des biens concernés (du moins les versants avant) de manière à assurer la préservation de la cohérence et de la typologie du front bâti.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M. – L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : Mme M. Kreutz